

Peut-on prévenir la fibrose pulmonaire ?

Par le Pr Dominique Valeyre

Les personnes exerçant une activité les exposant à des aéro-contaminants (par exemple les prothésistes dentaires) doivent bénéficier de toutes les mesures nécessaires pour réduire leur exposition au minimum (par exemple, port d'un masque, hotte aspirante). Ils doivent faire l'objet d'une information et d'un suivi par la médecine du travail.

Il faut savoir penser à une possible cause médicamenteuse au moindre

doute de causalité et suspendre le traitement après avis du prescripteur en fonction du rapport bénéfice/risque.

Le tabac peut aggraver le risque de développer une FPI, dans un contexte génétique prédisposant. Cette information doit être donnée aux familles des patients atteints qu'ils aient une fibrose familiale ou non (un cas apparemment isolé pouvant être un premier cas familial).